

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2021-2022

Dates de rentrée

Classe ou cycle	Rentrée	Réunion d'information
Cycle 1 les TPS, PS et MS uniquement les GS	Jeudi 2/09 à 9h30 Vendredi 3/09 à 8h30	Jeudi 9 septembre à 18h
Cycle 2 CP - CE1 - CE2	Jeudi 2/09 à 9h	Lundi 20 septembre à 18h
Cycle 3 CM1 - CM2	Jeudi 2/09 à 9h	Mardi 21 septembre à 18h

Vacances

Vacances de Toussaint	du 23 octobre 2021 au 7 novembre 2021
Vacances de Noël	du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022
Vacances d'hiver	du 12 février 2022 au 27 février 2022
Vacances de Printemps	du 16 avril 2022 au 2 mai 2022

Jours fériés / non travaillés

Jeudi 11 novembre 2021
 Jeudi 26 et vendredi 27 mai (pont de l'ascension)
 Lundi 6 juin (Lundi de pentecôte)

Mercredis libérés

22 septembre - 13 octobre - 17 novembre - 8 décembre
 12 janvier - 2 février - 9 mars - 30 mars
 4 mai - 25 mai - 15 juin - 6 juillet

Les familles qui n'auront pas de mode de garde pour ces mercredis devront se manifester au moyen d'un formulaire envoyé par mail durant la semaine du 16 au 23 août.

Horaires des cours

lundi, mardi, jeudi	8h30 à 11h30 classe	11h30 à 13h30 Pause méridienne	13h30 à 16h15 classe	16h15 à 16h45 Sortie ou Temps d'Activités Périscolaires
mercredi	8h30 à 11h30 Classe			
vendredi	8h30 à 11h30 Classe	11h30 à 13h30 Pause méridienne	13h30 à 15h15 classe	15h15 à 16h15 ou 16h45 Accompagnement Pédagogique Complémentaire ou Sortie ou Temps d'Activités Périscolaires

En jaune, figurent les temps de classe obligatoires ; les autres temps sont soumis à l'accord des familles.

Accueil périscolaire

Matin : garderie à partir de 7h15 (facturée jusqu'à 7h50)
ouverture des portails en élémentaire à 8h15

Soir : étude à partir de 16h45 jusqu'à 18h pour les CE2 et CM
Jusqu'à 17h30 pour les CP et CE1
Garderie à partir de 17h30 ou 18h, **jusqu'à 18h30.**

Correspondance entre les familles et l'école

- ◆ Les informations ponctuelles sont transmises par mail ou dans le cahier de liaison.
- ◆ En ce qui concerne la vie de classe, les apprentissages et le parcours scolaire, vos interlocuteurs privilégiés sont les enseignants. Vous pouvez prendre rendez-vous dès que vous en ressentez le besoin, en dehors des points d'étapes proposés par les professeurs, via le cahier de liaison ou par mail.
- ◆ Les bilans de vos enfants vous sont remis au cours d'un entretien en février et en juin.

Jours de décharge du chef d'établissement

Mme BERTHELOT est déchargée de classe le jeudi et le vendredi.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Mme Barragan au **05 49 51 81 25** ou par mail à l'adresse : direction-primaire@lachaume-lasalle.fr

Le projet d'animation pastorale et de formation humaine et spirituelle

Notre projet est d'accueillir des enfants de confessions et d'horizons divers. En notre qualité d'école catholique d'enseignement, nous nous efforçons de les aider à grandir en humanité, et pour ceux qui le souhaitent à découvrir ou à poursuivre le chemin de la Foi.

Une équipe d'animation pastorale, coordonnée par Mme Legault, est chargée de ce projet. Elle est constituée de membres de la communauté éducative de notre établissement ainsi que du Père Minh, prêtre de la paroisse Sainte Clotilde. Vous pouvez rejoindre cette équipe si vous souhaitez vous investir.

Règlement de la contribution financière des familles

Une convention relative à la contribution financière des familles vous a été remise à l'inscription ou à la réinscription de votre enfant et vous en avez accepté les termes en signant le contrat de scolarisation qui vous engage.

La **contribution familiale et les frais de restauration** ont été calculés annuellement.

Durant l'année scolaire, si vous éprouvez des difficultés pour vous acquitter des sommes dues, prenez contact avec Mme Billon au service comptable de l'établissement au **05 49 51 81 25** ou par email à comptabilite@lachaume-lasalle.fr afin de trouver ensemble des solutions.

Vous pouvez aussi adresser un courrier à Mme BERTHELOT.

En cas de décès ou d'invalidité du responsable payeur durant l'année scolaire en cours, l'établissement prend en charge les frais de contribution familiale jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève.

Assurance : responsabilité civile et individuelle accident

Responsabilité civile : L'assurance « responsabilité civile » familiale n'est pas prise en charge par l'établissement. La garantie responsabilité civile de votre assurance "multirisques habitation" a le même objet que la garantie responsabilité civile de l'assurance scolaire. **L'attestation de votre assureur est à fournir obligatoirement dès la rentrée.**

Assurance Individuelle accident : Dans le cadre du contrat groupe de l'Ensemble scolaire, l'établissement prend en charge la garantie individuelle accident de votre enfant, couvrant les dommages qu'il pourrait subir. **Tous les élèves sont donc assurés par l'établissement pour l'année complète, pour les risques scolaires et parascolaires.** Il n'est donc pas nécessaire que vous souscriviez une assurance individuelle-accident pour votre enfant.

Horaires pour l'accueil du public :

Horaires d'été jusqu'au 13 juillet 2021

et du 23 août 2021 au 31 août 2021 : 9h-12h et 13h30-16h30

Horaires habituels en temps scolaire :

du Lundi au Vendredi : 8h-12h et 13h30-17h00

le Mercredi : 8h -12h